



## Commune de Carouge

Dans sa séance du 15 septembre 2011, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'704'000.- relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pluridisciplinaire selon les normes SIA et d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment des Charmettes, la création d'une salle du Conseil municipal et de ses locaux annexes, ainsi que le réaménagement du parc Cottier. D'envisager une procédure ouverte à un tour selon les normes SIA pour autant que le coût d'organisation du concours ne soit pas disproportionné ou d'élargir la procédure sélective d'un tour à 15 candidats. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(178A-2011)** Décision prise par 16 oui et 12 non.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'570'000.- destiné au réaménagement de la Bibliothèque de Carouge, à la décontamination des œuvres et à l'assainissement des dépôts du Musée de Carouge, soit: CHF 222'000.-- destinés à la décontamination des œuvres du musée, CHF 1'255'500.-- destinés aux travaux de réaménagement de la bibliothèque et à l'assainissement des dépôts du musée et CHF 92'500.-- pour le mobilier. Faire une étude pour fermer l'espace de livraison afin d'agrandir l'espace actualité/café. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. Qu'une somme de CHF 20'500.-- calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.

D'amortir le montant de CHF 1'570'000.-- de la manière suivante :

Le montant de CHF 222'000.-- au moyen de 5 annuités, dès 2012 sous rubrique 30.331.

Le montant de CHF 1'348'000.-- au moyen de 10 annuités, dès 2012 sous rubrique 30.331.

**(8A-2011)** Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 270'000.- destiné au réaménagement du pavillon des Moraines. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 270'000.- au moyen de 6 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 30.331

**(13A-2011)** Décision prise par 26 oui et 2 abstentions.

D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action d'aide aux victimes de la famine en Afrique de l'Est. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 (rubrique 58.367). De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**(14-2011)** Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 octobre 2011.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :  
Claude MOREX

Carouge, le 23 septembre 2011 /CT